



## Protection de l'environnement et confort

**Bertrand Grenier**

Vice-président du RLTP région Centre-Sud du Québec

Mon épouse et moi avons un chalet situé au nord-ouest du lac Saint-Jean, à environ 700 km de notre résidence de Lavaltrie. Nous sommes tous les deux à la retraite et lorsque nous allons au chalet, c'est pour de longues périodes de trois à huit semaines.

Nous utilisons deux systèmes différents pour nos besoins en électricité. Un premier système est utilisé pour le chalet et est composé de trois panneaux solaires de 80 W, de quatre batteries 6 V de 225 Ah et d'un contrôleur de charge. Ce premier système est utilisé pour l'éclairage (six lampes à LED), les communications radio VHF, le téléphone satellite, la radio AM/FM et la pompe à eau électrique de 12 V. De plus, nous utilisons un ventilateur de plafond 12 V 4 A afin de faire circuler la chaleur à l'intérieur du chalet par temps froid.



Le deuxième système, plus simple, est composé de quatre panneaux solaires de 15 W. Nous l'utilisons seulement pour l'éclairage du garage (deux lampes LED).

Depuis 2003, nous utilisons un cabinet à compostage. Ce système est très efficace et produit un compost sans aucune odeur. Il inclut une ventilation 12 V qui aide grandement à l'évaporation des liquides.

Pour les eaux grises (eau de vaisselle et douche), nous utilisons un réservoir de 2 m x 2 m x 2 m aéré, entouré de billes de bois ajouré et de pierres. Une fois par mois, nous utilisons un produit naturel composé de matière bactérienne que nous mélangeons à l'eau et versons dans le réservoir.

Somme toute, nous sommes bien confortables et nous nous sentons en sécurité puisque nous avons accès à des systèmes de communication fiables et efficaces.